

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 50

chargée de l'examen du : Rapport-préavis n° 2023/35

---

Présidence : Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste)

Membres présents : Benoît GAILLARD (Socialiste); Caroline DEVALLONE DINBALI (Socialiste); Paola RICHARD-DE PAOLIS (Socialiste); Valéry BEAUD (Les Verts); Alexandra GERBER (rempl. E. Bettens - Les Verts); Karine ROCH (rempl. F. Kilani - Les Verts); Eliane AUBERT (Libéral-Radical); Marlène BERARD (Libéral-Radical); Diane WILD (Libéral-Radical); Jean-Marc BEGUIN (Vert'libéraux); Patrizia Deborah MORI (UDC)

Membres excusés : Manon ZECCA (Ensemble à Gauche)

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers; Mme Barbara DE KERCHOVE, cheffe du service des écoles et du parascolaire; Mme Claudia MÜHLEBACH, cheffe du domaine parascolaire de la Ville de Lausanne

Notes de séances Frédéric Tétaz; Léopold Tschanz

---

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Pl de la Palud 2

Date : 02.10.2023

Début et fin de la séance : 17h00 – 19h02

---

**Objet : Rapport-préavis n° 2023/35** – Consolidation et développement de l'accueil parascolaire. Réponse au postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS : Nous avons la quantité, quid de la qualité ? L'accueil pour enfants en milieu scolaire mérite désormais évaluation »; Réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Activités sportives dans les APEMS »; Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissement »; Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour des travaux de constructions et de rénovation des structures parascolaire

### Discussion générale

**Le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** précise que ce rapport-préavis complète les rapports-préavis 2022/24 (qui répondait au postulat Gaillard) et 2021/11 (qui répondait au postulat de Mme Florence Germond<sup>1</sup>). Les travaux de la commission, traitant le rapport 2021/11 reprendront une fois le présent rapport accepté. Il rappelle ensuite les enjeux qui seront abordés pendant la séance.

**Madame DE KERCHOVE, cheffe de service des écoles et du parascolaire** explique la stratégie de la Municipalité avec ce rapport-préavis, qui se développe sur 6 axes qui reflètent les éléments qui ont guidés l'organisation du service des écoles et du parascolaire ces dernières années.

---

<sup>1</sup> Postulat de Mme Florence Germond intitulé : « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années primaires »

# Conseil communal de Lausanne

---

**La postulante** a retrouvé dans ce rapport-préavis un soin à évoquer la dimension qualitative (qui lui tient à cœur) avancée dans son postulat déposé en 2018. Ce qui manquerais, ce sont les indicateurs de mesure de cette qualité ? Elle note que les devoirs accompagnés ont été choisi comme pilier d'accrochage des APEMS. Ce qui était une prestation essentiellement socio-éducative va disparaître à la faveur d'un ancrage vers le scolaire. Elle comprend que d'un point de vue organisationnel ça facilite les choses mais elle ajoute que la tradition et la culture scolaire est quelque peu distante des préoccupations socio-éducatives qu'on peut trouver quand il n'y a pas d'enjeu d'évaluation. Selon elle, lorsqu'il y a un enjeu d'évaluation, le choix de mettre les APEMS (le parascolaire) avec les devoirs accompagnés n'est pas indifférent. Une urgence concernant le nombre de places se manifeste désormais. La formation du personnel est un enjeu fondamental, enjeu sur lequel on peut influencer un peu plus directement que créer des espaces ex-novo.

Lors de la discussion générale divers questionnements sont exposés :

- Le rapport-préavis et les annexes ne sont pas très claires sur (et abordent de manière relativement évasive) les questions relatives à l'offre et à la demande (en matière d'accueil parascolaire). En revenant sur les annexes et plus précisément sur l'histoire de l'accueil parascolaire, il constate que celle-ci est racontée du point de vue de la prestation. Il manque, une analyse des besoins sociaux (quels besoins sociaux ont été couverts, quand, avec quels manques encore aujourd'hui ?). Il est regretté que le préavis ne comporte pas un peu plus d'autocritique sur les objectifs municipaux atteints ou non aujourd'hui.

- Il manque dans ce préavis le point de vue « service public ». Il faut se demander quelles sont les prestations auxquelles le parascolaire doit répondre immédiatement et quelles sont celles auxquelles répondre après coup ? Autrement dit, où en est-on par rapport à ce niveau de prestations ? - Il faudrait que l'on ait une vraie vision de ce qu'on attend du service public parascolaire à Lausanne pour une échéance donnée (pour dans 5, 10 ans, etc.).

- Il est tout de même valorisé que le niveau de prestations de la commune reste très élevé par rapport à la moyenne cantonale (et même romande) en l'occurrence.

- On exprime une incompréhension du lien entre le crédit-cadre (de 1,5 million) et l'augmentation de 1000 places d'APEMS. Ce n'est pas clair comment on va pouvoir créer autant de places avec ce crédit-cadre alors qu'on parle de rénovations, de mise-à-niveau, de réaménagements.

- On se demande si au fond, on nous demande une dépense qui ne permettra pas de réaliser les objectifs du préavis ou si elle a manqué quelque chose dans la réalisation de ce préavis.

- Il est ajouté, qu'il y a tout de même un gros travail à faire concernant les lieux. Beaucoup de lieux ne sont pas du tout adaptés à l'accueil parascolaire. Le crédit-cadre serait essentiellement dédié à la mise en conformité des lieux et pas tellement à créer de nouvelles places.

-on demande des informations complémentaires sur le développement des prestations durant les vacances scolaires qui sont évoquées au début du rapport-préavis (dans le résumé) mais plus du tout ensuite hormis dans l'annexe 2. Au vu de l'évolution de la société, c'est vraiment un axe important sur lequel un vrai effort doit être fourni.

- Il reste toujours la question de la prise en charge des enfants pendant les vacances qui est devenue centrale puisqu'aujourd'hui on doit passer de l'école à journée-continue à l'école à année-continue.

**Monsieur Payot Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** reconnaît que les objectifs sont peut-être un peu distillés au sein du rapport-préavis. La priorité est de répondre à la demande de conciliation et d'avoir une offre pour les familles ayant des besoins de socialisation ou de prévention tout au long du parcours des enfants jusqu'en 8 P (bien qu'il y ait un lien au-delà encore) et de pouvoir le faire pendant l'ensemble des semaines de l'année (et pas uniquement pendant les semaines scolaires).

# Conseil communal de Lausanne

---

Par rapport aux axes, il admet que le rapport-préavis pourrait détailler les objectifs atteints ou non. Il souligne aussi que la thématique du personnel est importante tout en précisant que ce n'est pas le seul enjeu. Concernant le personnel, il précise qu'il y a aussi eu un engagement important de personnel sans formation socio-éducative (ce qui ne veut pas dire que ce sont des personnes sans formation). Il note que la diversité des parcours des gens a un certain intérêt. Concernant la fusion des devoirs accompagnés et des APEMS, il précise que les devoirs accompagnés étaient faits par du personnel pour lequel il n'y avait pas du tout d'exigence de qualification mais qu'on se dirige désormais vers une exigence plus forte en la matière. Concernant les locaux, l'enjeu premier était d'avoir des locaux pour pouvoir répondre à une demande (en suivant une certaine évolution). Maintenant, on a 58% des enfants qui sont accueillis; il est également question de pouvoir s'insérer dans des lieux existants. En effet, souvent, les APEMS s'intègrent dans des programmes scolaires ou dans des bâtiments locatifs (loués) dans des rez-de-chaussée, ce qui explique que le 1,5 million prévu ici (crédit-cadre) soit prévu pour faire des adaptations par rapport aux locaux existants.

Par contre, pour les nouveaux locaux, les financements sont *a priori* faits soit par les propriétaires tiers qui louent les surfaces à la Ville, soit dans le cadre des réflexions scolaires.

Pour lui, l'enjeu de la gouvernance est un élément vraiment important qui rejoint la question d'une qualité qui soit constante et qui ne dépende pas simplement de la qualité de chacun dans un lieu donné. Il souligne également l'importance de l'intégration récente du domaine parascolaire au service des écoles et du parascolaire pour illustrer l'apport pédagogique du parascolaire au travers d'apprentissages non-formels qui ont une réelle complémentarité avec l'école. Il rappelle que tous les apprentissages nécessaires pour l'évolution de l'enfant ne se trouvent pas dans les matières enseignées.

Les indicateurs de qualité ne sont pas formulés dans les critères du postulat, mais se formulent dans les différents axes et dans la manière d'avancer par rapport à ces objectifs. Concernant l'offre de vacances, il s'agit de répondre aux besoins de conciliation des familles, mais aussi de reconnaître que les vacances sont un moment séparé (qui, d'un point de vue pédagogique, mérite d'être différencié). De ce point de vue-là, la Ville s'avance avec un projet-pilote d'accueil en APEMS pendant 47 semaines par année. Le bilan à tirer devra être : quels sont les enjeux et que gagne-t-on avec ce modèle ?

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** précise que les développements sont financés par voie budgétaire et que la planification du nombre de places créées dépendra de l'approbation du budget par le Conseil communal année après année. Ce ne sont pas des charges d'investissements, mais des charges de fonctionnement qui sont présentées dans le cadre du budget

- Une Inquiétude pour les vacances scolaires, est exprimée : Bien que des réponses aient été apportées avec les éclaircissements précédents (notamment avec l'indication du projet-pilote et d'APEMS en 47 semaines) et que l'annexe 2 apporte quelques éléments sur cette question. La question du passage des 1 – 2 P en APEMS reste un élément à résoudre. L'annexe évoque l'aspect des étapes et des transitions qui sont à prendre en considération avec beaucoup d'attention. Se pose la question d'une transition plus cohérente. La transition au moment de la 3<sup>ème</sup> année, amenait, aussi, beaucoup de problématiques organisationnelles. Avec un système de prise en charge qui change au 31 juillet (si ses souvenirs sont bons) elle dit que des enfants de 4 ans seront sans prise en charge fixe au mois d'août juste avant le début de la 1<sup>ère</sup> année primaire. Selon elle, on augmente ici le nombre de transitions et de situations délicates – ce qui amène du stress pour les familles au niveau de l'organisation – dans un moment qui est important dans la vie des enfants 0 – 6 ans. Par conséquent, elle trouverait bien qu'il y ait soit une prise en charge en APEMS 2 semaines avant le début de l'école pour éviter un trou de trois semaines où l'enfant n'est pas pris en charge et qu'il démarre l'année dans une nouvelle école et un nouvel APEMS en même temps, ou alors que les CVE fassent un

# Conseil communal de Lausanne

---

accueil des nouveaux plus tard – puisqu'ils ne seront plus en lien avec l'école – pour qu'ils puissent faire la transition au mois d'août.

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond que du point de vue de la Municipalité l'enjeu principal est aussi de développer un accueil pour les 1 et 2 P. De ce point de vue-là il faut partir de l'existant. Actuellement, il y a deux APEMS qui accueillent aussi des 1 – 2 P ; c'est un modèle qui se développe maintenant aux Plaines-du-Loup. L'enjeu de l'accueil avant les vacances est aussi un des éléments importants.

**Madame la cheffe de service des écoles et du parascolaire** dit que ce point est en discussion, puisque le projet-pilote a commencé le 21 août à l'APEMS Elisa Serment, situé aux Plaines-du-Loup.

**Madame la cheffe du domaine parascolaire** explique que la question des transitions est effectivement très importante et doit être considérée avec soin. L'objectif est d'ouvrir les APEMS 47 semaines et que les 1 P puissent être accueillis 2 voire 3 semaines avant la rentrée pour pouvoir leur permettre de rencontrer leur future équipe éducative (ou du moins certains membres), voire le lieu. Or il se pourrait que cet accueil ne se fasse pas dans le lieu où les enfants seront ensuite. Elle explique ensuite qu'aujourd'hui les APEMS sont assez grands et qu'ils peuvent couramment accueillir entre 108 et 120 enfants. Il ne semble dès lors pas utile d'ouvrir l'ensemble des grandes structures, l'ouverture de certaines, probablement les plus petits, pourrait être suffisante. Aujourd'hui, ces questions sont encore en réflexion. Elle espère que le projet-pilote (qui s'adresse à des 1 – 6 P) apporte des réponses. En l'occurrence, ce dernier a révélé des chiffres auxquels ils ne s'attendaient pas forcément. Ils s'attendaient à beaucoup de demandes de la part des 1 – 2 P, un peu des 3 – 4 P, très peu des 5 – 6 P. Il y a en effet plus d'1 – 2 P (à peu près 50%), mais également beaucoup de 5 – 6 P (peut-être 30, 40 %).

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** revient sur les chiffres avancés concernant l'offre de prise en charge et précise que le personnel travaille 48 semaines (il y a une semaine de préparation) et que l'offre est sur 47 semaines.

**La postulante** concède avoir eu de la peine à comprendre les tableaux du rapport-préavis. Elle demande s'il serait possible de recevoir un tableau unique (en même temps que les notes de séance) avec : la population à laquelle on se réfère (au 31 décembre 2022), les contrats, les recouvrements, la couverture et le nombre de places.

- Question sur les vacances : quel est *in fine* le but : une prestation parascolaire qui est *in globo* annualisée (47 semaines) ? - le modèle 47 semaines partout c'est réaliste dans 2, 10 ans ? Ce n'est pas réaliste (ça restera par quartiers) ? Il qu'il manque cela dans le rapport-préavis. Le jour où on aura du parascolaire qui continue pendant les vacances, on aura une demande assez élevée (en tout cas au début et à la fin des vacances scolaires), tandis que cette demande-là ne s'exprime pas forcément sur les centres aérés de la Ville. Il est regretté que le préavis ne soit pas un peu plus proche de ses questions.

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond en rappelant qu'une pétition a été déposée en la matière et transmise à la Municipalité pour rapport-préavis. Ce sera l'occasion d'avoir un 4<sup>ème</sup> élément en matière de politique d'accueil de jour. Concernant la demande : on a l'impression que les parents ont de plus en plus envie d'avoir une réponse unitaire et unifiée tout au long de l'année et, en même temps, il y a aussi le souhait et l'intérêt d'avoir des activités variées (de ce point de vue-là, l'offre en APEMS s'organisera probablement autrement en vacances que pendant le reste de l'année). Il rappelle également qu'entre les deux dispositifs existants, il y aura une jonction à faire, un équilibrage à trouver. Il termine en évoquant les différentes offres qui donnent une complémentarité à l'offre parascolaire : centres aérés, centres à la montagne, camps thématiques de la FASL, accueil libre dans les lieux d'animation socioculturels, etc.

- Des précisions sur la manière de financer les places supplémentaires, sont demandées

# Conseil communal de Lausanne

---

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond que cela passera par le budget de fonctionnement. Il explique que le facteur de coût principal de l'accueil de jour est naturellement le personnel et que les locaux (les locations) sont aussi toujours des frais de fonctionnement. Le Conseil Communal octroie des montants annuels et non pluriannuels. La Municipalité se fixe des objectifs de législature et prend des engagements en matière de développement qui seront soumis année après année. Pour plus de clarté, il précise également que le rapport-préavis répondant au postulat Gaillard a été présenté l'année passée et qu'il fait l'objet d'une communication récente dans laquelle est explicité l'état d'avancement dans la planification.

- Il est demandé de préciser sur ce que veut dire « globalement » (terme qui apparaît au début de la section 6.1) concernant la réponse aux demandes de conciliation dans la mesure où il est stipulé qu'« on atteint globalement cet objectif ». Parle-on de variations de quartiers ? De variations par tranches d'âge ? Elle demande également si ce n'est qu'en fonction des demandes exprimées au mois de mai (comme décrit à la fin du paragraphe) ou non. Il y a quand même toute la question (qui apparaît peu) des situations qui arrivent en cours d'année. En revenant sur son besoin de précisions, elle demande s'il serait possible de joindre ces chiffres au tableau n° 3, s'ils existent.

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond qu'historiquement, il n'y avait pas de liste d'attente centralisée à Lausanne parce qu'il y a 15 établissements scolaires (et une soixantaine de bâtiments) et que cela n'a pas d'intérêt pour les parents de faire une demande dans des quartiers différents. Mais il précise qu'un travail est fait APEMS par APEMS pour avoir des statistiques et des outils de suivis formalisés /de pilotage mieux développés, en tenant compte de l'enjeu d'une demande qui fluctue avec des besoins que les parents anticipent souvent au moment de la rentrée (ce serait mieux que ce soit sensiblement avant pour pouvoir mieux ajuster l'offre à la demande, cas échéant). Il explique qu'en cours d'année, on observe plutôt une tendance vers une diminution de la demande en fonction des autres solutions/activités qui sont moins formalisées et trouvées par les parents.

**Madame la cheffe du service des écoles et du parascolaire** complète : le processus d'inscription et de réinscription pour les parents au parascolaire a été davantage formalisé sur les dernières années, ce qui permet d'améliorer la planification et l'anticipation. Un guichet unique a été mis en place au service des écoles et du parascolaire où les parents peuvent venir remplir le formulaire. Elle précise que les parents sont accompagnés pour remplir le formulaire en fonction de leurs besoins.

Elle revient sur certains chiffres : aujourd'hui, il y a environ 37 enfants en liste d'attente en demande de conciliation, et une petite centaine pour des demandes de socialisation. Il n'y a donc pas forcément un manque de place à l'échelle de la Ville mais on peut constater une certaine pression, dans certains quartiers, à laquelle il n'est pas toujours possible de répondre – pour des questions de lieu, d'espace et donc d'autorisation d'exploiter par notre office de surveillance -.

## Soutenir les logiques de professionnalisation

- Il est demandé, des précisions sur les qualifications du personnel dans ses encadrements en 4 ans ? La Municipalité peut présenter des chiffres concernant la proportion des différents titres ? (CFC, diplômes écoles supérieures et diplômes HES). C'est d'un véritable critère de qualité qu'il est question ici. Et que la formation du personnel est essentielle pour la qualité de l'offre.

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond que c'est une question importante et en profite pour rappeler que le nombre de titres qu'on détient ne reflète pas toujours la qualité des prestations. Il est toutefois possible de fournir des chiffres détaillés en la matière.

- On demande Si il y a une pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine ?

# Conseil communal de Lausanne

---

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond que c'est un domaine où il y a effectivement aussi une pénurie de personnel. En matière d'apprentissage, a priori ce sont plutôt les places d'apprentissage qui sont limitatives, et de ce point de vue-là les employeurs ont aussi un rôle décisif. Il explique que la ville de Lausanne s'engage aussi sur le développement des places d'apprentissage dans ces structures d'accueil de jour.

**Madame la cheffe du domaine parascolaire** dit que le service du parascolaire lausannois est assez bien vu au niveau du canton. Lorsque la Ville engage des personnes qui ne bénéficient pas encore d'une formation spécifique, elle essaie de leur offrir un cursus de formation adaptée.

## Développer une pédagogie propre au service d'une mission socio-éducative

- Il est demandé, des précisions sur objectifs pédagogiques relatifs à l'intégration des devoirs accompagnés au parascolaire.

**Madame la cheffe de service** distribue deux organigrammes. Elle rappelle qu'en 2021, un grand domaine parascolaire a été créé sous lequel sont regroupés les APEMS, le « parascolaire des grands » (le 7 – 11P) et les devoirs accompagnés. Au fur et à mesure des années, l'idée est de créer une culture pédagogique commune qui s'est traduite aussi par la subordination des équipes des devoirs accompagnés au responsable de chacune des structures parascolaires. L'intention de la Municipalité<sup>2</sup> est de permettre la bascule des devoirs accompagnés dans le champ socio-éducatif, car le temps des DAC est un temps pour l'enfant en dehors du temps scolaire et qu'il requiert un accompagnement qui relève bien plus du socio-éducatif que du scolaire. Le but n'est pas de faire plus d'école après l'école. Il est ici question d'une prise en charge centrée avant tout sur les intérêts et les besoins des enfants.

- On se demande s'il y aura de même une uniformisation des pratiques « contraignantes » entre guillemets, la question étant : faut-il laisser le choix aux enfants de faire leurs devoirs ou non dans le cadre du temps du parascolaire ?

**Madame la cheffe du domaine parascolaire** répond que ce qui est souhaité est d'accompagner l'enfant pour qu'il fasse ses devoirs et dans des conditions bienveillantes/agréables et en tenant compte de ses capacités. L'objectif est aussi, que l'enfant développe une certaine autonomie vis-à-vis des adultes qui l'accompagnent.

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** complète en expliquant que pour les devoirs accompagnés comme pour l'APEMS, l'idée n'est pas tant que les devoirs soient faits, mais bien plutôt d'avoir un espace adapté pour permettre de les faire. Les adultes ne sont pas là pour donner un appui mais pour rendre les conditions favorables pour que les devoirs soient faits. Il ajoute que la fusion entre les DAC et les APEMS a été entamée pour la rentrée 2022 sur une partie des sites et depuis la rentrée 2023 sur une autre partie.

**Madame la cheffe du service des écoles et du parascolaire** ajoute que la communication aux parents est également un aspect très important. La Ville a édité des brochures qui explicitent à l'attention des parents ce que sont les devoirs accompagnés (ce qui peut être attendu dans le cadre des DAC), le parascolaire, les APEMS, etc. Donc les parents ont des outils – qui sont rédigés de façon très concise et en langage facile à lire et à comprendre (FALC) – leur permettant de comprendre et de pouvoir communiquer avec l'enseignant-e, le parascolaire, etc. Elle dit qu'il est possible de transmettre aux membres de la présente commission des exemplaires de ces brochures.

## Investir des lieux : créer et aménager des espaces réfléchis

- On se questionne : Dans les projets de rénovation scolaire, y a-t-il des réaménagements effectués en lien avec le parascolaire ou doit-on vraiment développer ça en dehors des bâtiments scolaires historiques aujourd'hui ?

---

<sup>2</sup> Se référer à l'annexe 5.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers** répond qu'à la fin des années 1990 – alors que la population lausannoise avait décliné – il y avait des salles de classe vides qui permettaient de faire des APEMS mais que c'est de moins en moins le cas aujourd'hui. Il précise que dans les développements et dans les constructions aujourd'hui, l'identification des enjeux parascolaires est régulièrement intégrée et anticipée au moment de la planification scolaire. Il donne quelques exemples.

**Madame la cheffe de service des écoles et du parascolaire** complète en évoquant l'exemple de la rénovation du collège de Saint-Roch qui a été l'occasion de réaménager tout le rez-de-bas pour en faire un grand espace parascolaire à l'attention des 7 – 8 P.

## Demande de crédit cadre de CHF 1'500'000

**Question** : comment le montant de 1,5 million a été calculé ? Est-ce possible que les membres de la commission reçoivent les chiffres qui ont été utilisés pour le calculer.

**Madame la cheffe de service des écoles et du parascolaire** répond en expliquant qu'une estimation a été faite en fonction des besoins. Certaines urgences ont été prises par le budget de fonctionnement. Elle dit aussi que la pertinence du crédit-cadre est d'avoir une enveloppe qui puisse être mise à jour.

## Réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts

**La Postulante** se dit déçue de la réponse à son postulat (de la non-réponse à son postulat en fait). Elle comprend que le sport ne trouve pas sa place dans ce rapport-préavis, mais alors la Municipalité aurait pu répondre à son postulat dans un autre rapport-préavis. Elle demande si la direction a pris contact avec le service des sports de la Ville. Elle souhaite savoir quelles sont les activités sportives pratiquées et demande des précisions quant aux encadrants. Elle demande si certaines réponses peuvent déjà être données maintenant.

**Réponses à la postulante par Madame la cheffe du domaine parascolaire** : il y a de nombreux sports, du basket, tennis de table, badminton, etc. Elle précise que les équipes du parascolaire ont accès aux salles de rythmique et de gym des écoles. Il y a en plus les jeux en extérieur (y compris la luge en hiver et la piscine, bien que cette dernière activité soit un peu plus compliquée à gérer avec les enfants). Concernant les encadrants, le personnel dans les structures parascolaire ne dispose pas de formation spécifique en lien avec les activités sportives. Parfois ce sont des personnes qui animent des clubs de gym, ou des profs de sports, ou des semi-professionnels (break dance par exemple). Lorsqu'une personne dispose de compétences spécifiques, celles-ci peuvent profiter à un maximum d'enfants.

**La postulante** conclut en rappelant que l'objectif de son postulat était d'être proactif envers les clubs sportifs qui pourraient proposer des activités auxquelles la Ville n'avait pas forcément pensé et qui pourraient être intéressantes. Elle aurait tout de même aimé avoir quelques informations sur l'état des lieux en la matière.

## 12. La commission vote les conclusions séparément

<b>Conclusion 1</b> :	8 oui	0 non	4 abstentions
<b>Conclusion 2</b> :	6 oui	4 non	2 abstentions
<b>Conclusion 3</b> :	7 oui	1 non	4 abstentions
<b>Conclusions 4 à 6</b> :	8 oui	1 non	3 abstentions

# Conseil communal de Lausanne

---

---

Lausanne, le 10 novembre 2023

Esperanza pascuas  
Le rapporteur/la rapportrice :  
(signé) *Prénom Nom*